

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

Aménagement, Urbanisme et Tourisme dans les Territoires Insulaires (AUTI)

➤ RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

TCHEKEMIAN Anthony
MCF HDR en géographie
humaine et urbanisme à
l'UPF (CNU : 23 et 24)

Intervenants :

BAMBRIDGE Tamatoa
AADTPF

BOULARD Damien
Météo France

DEHOORNE Olivier
MCF – université des
Antilles

DOUTRELEAU Violaine
MEINKOHN Linda

PETERANO Cyprien
SOLARI Olivier

THENOT Emmanuelle
AADTPF

SAHLI Mondher
MCF en sciences
économiques à l'UPF

THEODAT Jean-Marie
MCF université

Panthéon-Sorbonne
TORRENTE Frédéric

➤ CALENDRIER

Ouverture en
**septembre 2024 avec
un minimum de 15
inscrits**

➤ LIEU DE FORMATION

Campus d'Outumaoro
Université de la
Polynésie française
et
Agence
d'Aménagement et de
Développement
Durable des Territoires
de la Polynésie
Française (AADTPF)

Objectifs et compétences développées

Essentiellement adapté aux besoins des territoires insulaires, le Diplôme d'Université « Aménagement, Urbanisme et Tourisme dans les Territoires Insulaires » (AUTI) offre aux étudiants – en formation initiale et en formation continue – la possibilité d'acquérir des connaissances approfondies, des méthodes et outils dans les domaines de l'aménagement, du droit, de la gestion touristique, en fonction des contraintes multiples (socio environnementales, économiques, politiques, juridiques et managériales).

Le DU AUTI permettra de former des professionnels capables d'élaborer et de mener des stratégies d'aménagement et d'urbanisme, notamment en environnement insulaire dans une logique touristique. La formation intègre donc une approche complexe et systémique en s'appuyant sur des enseignements théoriques et pratiques transdisciplinaires, notamment du triangle polynésien.

Le DU AUTI forme aux métiers d'assistant : chargés d'étude, chefs de projets, consultants et ingénieurs dans les domaines suivants : aménagement du territoire, urbanisme, tourisme, cartographie, géomatique, développement territorial et plus largement dans la prise en compte des problématiques environnementales dans les territoires insulaires. La poursuite en master est également possible.

Public et conditions d'accès

Admission sur dossier après validation d'une licence de géographie, d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture, de travaux publics, de génie civil, de sciences économiques et sociales, de gestion, de droit et de sciences politiques, d'une licence professionnelle métiers du tourisme et des loisirs. Peuvent aussi candidater les détenteurs d'au moins 180 ECTS (ou équivalents pour étudiants titulaires de diplômes étrangers) après examen du dossier et éventuellement entretien. Le jury se réserve la possibilité d'examiner des dossiers de candidats ayant d'autres types de parcours

Organisation pédagogique

Formation initiale ou continue diplômante, les enseignements sont dispensés à raison de deux journées par semaine ; les trois jours restants sont dévolus à la période de professionnalisation.

L'étudiant en formation initiale a le choix entre un stage alterné ou en fin de période du S8.

Période de professionnalisation minimale :

- Stage obligatoire de 8 semaines au S8 ou alternance.
- Alternance possible durant l'année à raison de 3 jours par semaine en entreprise pour les contrats de professionnalisation.
- Les salariés d'entreprise devront négocier un aménagement de leur temps de travail avec leur employeur.

Contenu de la formation

Semestre 7

Fondamentaux disciplinaires en aménagement, urbanisme et tourisme

Fondamentaux disciplinaires et spécificités des territoires insulaires

Outils appliqués à l'aménagement des territoires

Semestre 8

Fondamentaux disciplinaires

Initiation à la recherche en aménagement

Insertion professionnelle

Inscription

L'enregistrement des candidatures se déroulera du 15 avril au 15 mai 2024. Les évaluations des dossiers de candidatures et les éventuels entretiens se dérouleront à partir de juin 2024.

Durée totale

225 heures de formation.

Validation

Contrôle continu. Le redoublement ne pourra se faire que sur décision du jury.

Droits d'inscription

300 000 FCFP pour l'obtention du DU.